



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 09 MAI 2022

Présents : MM FAUGERON - BAILLEZ - LETELLIER

Assiste : M. ATEMENGUE

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER DE VAUREAL FCM

Match n°23467804 du 10 AVRIL 2022 SENIORS D3 B PUISEUX LOUVRES 95 / VAUREAL FCM

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 / VAUREAL FCM (évocation)

Le club de **PUISEUX LOUVRES 95** a répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **ADJAM Sami licence 2543961321** du club de **PUISEUX LOUVRES 95** inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était toujours en état de suspension pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 04/04/2022.

La commission donne match perdu par pénalité au club de **PUISEUX LOUVRES 95** pour l'inscription et la participation du joueur **ADJAM Sami licence 2543961321** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **VAUREAL FCM**

AMENDE : 100€ (PUISEUX LOUVRES 95) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : VAUREAL FCM : 43,50 €
DEBIT : PUISEUX LOUVRES 95 : 53,50 €

PUISEUX LOUVRES 95 : 0 BUT : -1 POINT
VAUREAL FCM : 1 BUT : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **ADJAM Sami licence 2543961321** date d'effet le 16/05/2022.



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A

Journée du 24 AVRIL. 2022

Gonesse RC 15	Ermont AS 15	Ermont AS 15 responsable
---------------	--------------	---------------------------------

Ermont AS 15 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 24 AVRIL. 2022

Groslay FC 12	Garges FCM 11	Les deux clubs responsables
---------------	---------------	------------------------------------

Groslay FC 12 : 1 AVERTISSEMENT

Garges FCM 11 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 24 AVRIL. 2022

Deuil Enghien FC 12	Ermont AS 11	Les deux clubs responsables
---------------------	--------------	------------------------------------

Deuil Enghien FC 12 : 1 AVERTISSEMENT

Ermont AS 11 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 24 AVRIL. 2022

Franconville FC 12	Sarcelles AAS 12	Les deux clubs responsables
--------------------	------------------	------------------------------------

Franconville FC 12 : 1 AVERTISSEMENT

Sarcelles AAS 12 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Mery Mériel Bessancourt 13	Eclair De Puiseux AS 11	Les deux clubs responsables
----------------------------	-------------------------	------------------------------------

Mery Mériel Bessancourt 13 : 1 AVERTISSEMENT

Eclair De Puiseux AS 11 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U 16 D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 24 AVRIL. 2022

Bezons USO 1	Osny FC 1	Les deux clubs responsables
--------------	-----------	-----------------------------

Bezons USO 1 : 1 AVERTISSEMENT

Osny FC 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 24 AVRIL. 2022

Entente SSG 3	Neuville S/ Oise AS 1	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------------	-----------------------------

Entente SSG 3 : 1 AVERTISSEMENT

Neuville S/ Oise AS 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 02 MAI 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule C

Journée du 09 AVRIL. 2022

St Prix ES 3	Villiers Le Bel FC 3	RETRAIT AVERTISSEMENT
--------------	----------------------	-----------------------

St Prix ES 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 28 MARS 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

À la suite du mail du 08 mai 2022 du club OSNY FC

U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 12 MARS. 2021

Osny FC 1	Eragny FC 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
-----------	-------------	-----------------------

Osny FC 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.